

Note aux représentants légaux

Le collège de votre enfant participe à l'opération « **Bravo les Artisans** » initiée par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres. L'opération, qui fêtera sa 28^{ème} édition, a l'ambition de faire découvrir aux jeunes collégiens les métiers de l'artisanat par le biais d'un stage dans une entreprise artisanale pour une durée de 3 à 5 jours. Vous trouverez ci-après une note explicative de cette opération.

Déroulement de l'opération « Bravo les Artisans en Deux Sèvres » :

I - L'inscription des élèves dans les collèges

Les élèves volontaires choisissent un métier de l'Artisanat.
Ils remplissent chacun une fiche d'inscription.

Il est impératif que cette phase de l'opération soit réalisée avec le plus grand soin.

Les élèves ont 2 possibilités :

- Soit l'élève a déjà trouvé son entreprise d'accueil. Dans ce cas, il indique les coordonnées précises de l'entreprise à l'endroit prévu sur la fiche d'inscription.

- Soit l'élève **sollicite l'aide de la Chambre de métiers et de l'artisanat** pour trouver une entreprise d'accueil. L'adresse permettra de centrer les recherches d'entreprises dans un secteur géographique proche du lieu d'habitation des élèves. N'oubliez pas d'inscrire un numéro de téléphone valide pour que nous puissions vous joindre facilement.

Tous les élèves volontaires doivent ramener la feuille d'inscription au collège avant le :

II - La recherche des entreprises par la Chambre de métiers et de l'artisanat

Les entreprises d'accueil sont contactées par téléphone. Le chef d'entreprise donne alors son accord de principe pour accueillir un ou plusieurs élèves (sous réserve d'une disponibilité commune sur les dates des périodes de stage). Puis la Chambre de métiers et de l'artisanat informe le collège de l'entreprise d'accueil permettant aux **élèves de contacter dans les plus brefs délais leur maître de stage**. L'accord définitif n'étant effectif qu'une fois que l'artisan a rencontré l'élève.

Parfois, la Chambre de métiers et de l'artisanat ne peut trouver d'artisan correspondant aux souhaits de l'élève. Dans ce cas, une solution alternative peut être trouvée avec les élèves (extension de la zone de recherche, modification du choix du métier).

III- Les formalités administratives

Les élèves peuvent retirer leurs documents auprès de

.....

Le dossier contient le matériel nécessaire à la réalisation du stage : **conventions de stage, consignes et fiche de bilan.**

Les élèves doivent ensuite rencontrer l'entreprise rapidement, de manière à fixer les dates de stage et faire signer les conventions.

Une convention sera conservée par l'entreprise, une sera gardée par la famille et une sera donnée au collègue.

Tout changement de lieu de stage ou de modalités de réalisation du stage devra être signalé à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres.

IV - Le stage en entreprise

Le stage en entreprise se déroule au cours du **second trimestre de l'année scolaire** (à partir des vacances de février, jusqu'aux vacances de Pâques) à raison d'une trentaine d'heures en dehors du temps scolaire (le mercredi après-midi, le samedi, pendant les vacances scolaires...). Il s'agit d'un stage d'observation. **Les déplacements des élèves pour aller en entreprise sont à la charge des parents.**

V – Bilan- Remises de récompenses

Les élèves présenteront leur stage (présentation de l'entreprise, les tâches observées, points positifs et les points négatifs) en juin, au collège, en présence des partenaires de l'opération. A cette occasion, des récompenses seront remises aux élèves.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER

Mme LEVAVASSEUR
Service Orientation Métiers
Centre d'Aide à la Décision
05 49 77 25 43
r.levavasseur@cfa79.fr
22 rue des Herbillaux - BP 1089
79010 NIORT CEDEX 9

